PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE DU PARTI.

MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU PLAN

りたりねとはそけそけらけらけらびりけられるれる

R D O N N A N C E N° 4 3 /78 du 24 OCTOBRE 1978

Arrêtant le Budget d'Investissement pour 1978

Le Président du Comité Militaire du Parti, Président de la République Chef de l'Etat Président du Conseil des Ministres

(/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977

- (/u l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant les attributions
- (/u l'acte n°001/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti.
- (/u la loi n°24/66 du 23 Novembre 1966 portant loi organique rel tive au régime financier de la République Populaire du Congo

LE COMITE MILITAIRE DU PARTI ENTENDU:

() RDONNE:

Article ler. - Sont désormais affectées en permanence au Budget d'Inv tissement les recettes propres suivantes :

Ressources Propres

Ressources Permanentes

Bons d'Equipement

Taxe Unique
Ressources pétrolières
Taxe sur les boissons
Taxe sur les véhicules de tourisme
Taxe spéciale sur les carburants
Produit du porte feuille de l'Etat
Produit provenant des prêts consentis aux entreprises
Report des crédits de psiement, exercice antérieur.

Article 2.- Les ressources du Budget d'Investissement pour l'année 1978 sont arrêtées à la somme de : 18.899.777.200 Conformément à la répartition suivante :

I - Ressources Propres	
1.1 Ressources Permanentes 1-10 Bons d'équipement 1-11 Taxe Unique 1-15 Taxe Spéciale sur les cerburants	1.816.406.000 2.000.000.000 113.500.000
	3.929.906.000
1.2 Ressources non permanentes	
1-20 Fonds de solidarité Nationale	1.600.000.000
-20 LOUGE de Solidative Macionale	1.000.000.000
Total ressources propres	5.529.906.000
TT December 1	
II - Ressources provenant des Emprunts	E E08 000 000
2-1. City Banck	1.000.000.000
2-3. B I R D	690.000.000 1.400.000.000
-	
Total Emprunts	8.688.000.000
TTT - Reseaurage provenent des Aides et Subventions	
III - Ressources provenant des Aides et Subventions Bilatérales et Multilatérales	
Bilatérales et Multilatérales	
Bilatérales et Multilatérales 3-1 - Aides	
Bilatérales et Multilatérales 3-1 - Aides 3-10 F.A.C.	75 000 000
Bilatérales et Multilatérales 3-1 - Aides 3-10 F.A.C.	75.000.000 330.000.000
Bilatérales et Multilatérales 3-1 - Aides 3-10 F.A.C. 3-101 Projet d'afforestation CTFT	
Bilatérales et Multilatérales 3-1 - Aides 3-10 F.A.C. 3-101 Projet d'afforestation CTFT 3-102 Chantier Naval B/Ville	330.000.000
Bilatérales et Multilatérales 3-1 - Aides 3-10 F.A.C. 3-101 Projet d'afforestation CTFT 3-102 Chantier Naval B/Ville	405.000.000
Bilatérales et Multilatérales 3-1 - Aides 3-10 F.A.C. 3-101 Projet d'afforestation CTFT 3-102 Chantier Naval B/Ville TOTAL	330.000.000 405.000.000
Bilatérales et Multilatérales 3-1 - Aides 3-10 F.A.C. 3-101 Projet d'afforestation CTFT 3-102 Chantier Naval B/Ville TOTAL 3-11 F.E.D. 3-110 Travaux assainissement rivière M'FOA. 3-111 Adduction d'eau N'KAYI et Impfondo	330.000.000 405.000.000 504.000.000 1.063.960.000
Bilatérales et Multilatérales 3-1 - Aides 3-10 F.A.C. 3-101 Projet d'afforestation CTFT 3-102 Chantier Naval B/Ville TOTAL 3-11 F.E.D. 3-110 Travaux assainissement rivière M'FOA. 3-111 Adduction d'eau N'KAYI et Impfondo 3-112 Pont sur le Niari (Loudime)	330.000.000 405.000.000 504.000.000 1.063.960.000 504.000.000
Bilatérales et Multilatérales 3-1 - Aides 3-10 F.A.C. 3-101 Projet d'afforestation CTFT 3-102 Chantier Naval B/Ville TOTAL 3-11 F.E.D. 3-110 Travaux assainissement rivière M'FOA. 3-111 Adduction d'eau N'KAYI et Impfondo	330.000.000 405.000.000 504.000.000 1.063.960.000 504.000.000 560.000.000
Bilatérales et Multilatérales 3-1 - Aides 3-10 F.A.C. 3-101 Projet d'afforestation CTFT 3-102 Chantier Naval B/Ville TOTAL 3-11 F.E.D. 3-110 Travaux assainissement rivière M'FOA. 3-111 Adduction d'eau N'KAYI et Impfondo 3-112 Pont sur le Niari (Loudima)	330.000.000 405.000.000 504.000.000 1.063.960.000 504.000.000 560.000.000 253.185.500
Bilatérales et Multilatérales 3-1 - Aides 3-10 F.A.C. 3-101 Projet d'afforestation CTFT 3-102 Chantier Naval B/Ville TOTAL 3-11 F.E.D. 3-110 Travaux assainissement rivière M'FOA. 3-111 Adduction d'eau N'KAYI et Impfondo 3-112 Pont sur le Niari (Loudima) 3-113 Construction Hôpital Nkayi 3-114 Ranch Louboulou	330.000.000 405.000.000 504.000.000 1.063.960.000 504.000.000 560.000.000 253.185.500 254.814.500

3-12 Chine Populaire	500.000.000
3-13 P N U D	200.000.000
Total	700.000.000
Total Aides et Subventions	4.681.871.200
Total recettes:	18.899.777.200

Article 3. Sont ouverts au Budget d'Investissement et d'équipement de l'année 1978 des autorisations de programme et des crédits de paiement pour un montant de : 18.899.777.200 Conformément au tables ci-après et à l'état détaillé des dépenses d'investissement annexé à la présente ordonnance.

NOMENCLATURE	AUTORISATION DE PROGRAMME 1978	CREDIT DE PAIEMENT 1978
Interventions Economiques		! !
Mini Economie Rurale	8.707.275.480	6.344.911.200
-"- Travaux Publics	21.112.000.000	2.314.000.000
-"- Industrie et Tourisme	9.508.000.000	1.74).000.000
-"- Mines et Energie	6.342.500.000	1.683.960.000
-"- Postes et Télécommunications	1.043.365.831	300.000.000
-"- Commerce!	2.326.120.000	! 814.741.000
-"- du PLAN	748.000.000	907.906.000
!	49.787.261.311	14.105.518.200
Interventions Sociales		! .
Mini Education Nationale	1.029.223.000	1.240.000.000
-"- Santé et Affaires Sociales	978.000.000	1.220.000.000
-"- Travail et Justice	262,605.395	: :
-"- Culture et Arts	325.000.000	185.000.000
	2.594.828.395	2.645.000.000
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		·
Dépenses de Souveraineté		• • • !
Présidence de la République		500.000.0 00
Défense Nationale	••••	527.259.000
Mini Intérieur	486.148.400	200.000.000
• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	486.148.400	1.227.259.000
1	· •	! .

Autres Interventions		
Mini Urbanisme et Habitat!	150.000.000	792.000.000
Affaires Etrangères!	300.000.000	
TOTAL!	450.000.000	792.000.000
A Ventiler!	•	1 1 130.000.000
		1 130.000.000
TOTAL GENERAL!	53.318.238.106	! ! 18.899.777.200 !

Article 4.- Les crédits de paiement disponibles sur les opérations en Capital à la date du 31 Décembre 1977 sont reportés sur l'exercice 1978 par arrêté du Ministère des Finances ouvrant une dotation de même montant en sus des dotations de l'année 1978.

Article 5.- A titre transitoire et jusqu'à l'expiration des opérations du Triennat, le Trésorier Général restera le comptable assignataire des dépenses d'opérations d'investissements.

A ce propos il lui est laissé le soin d'encaisser les bons d'équipement et la taxe unique.

Article 6.- Les dépenses d'investissements dont la couverture est assurée par les ressources, d'emprunts, les recettes affectées, le Fonds national de selidarité sont à assigner à la C.C.A. dans le cadre du Programme d'action gouvernemental 1978 - 1979.

- dans ce cadre la C.C.A. est chargée de tenir la comptabilité des recettes et des dépenses de chacune des opérations en capital réalisées sur fonds d'emprunts ou fonds de concours extérieur.

- de percevoir et de centraliser les produits de toute nature dont le recouvrement a été régulièrement autorisé au profit du budget spécial d'investissement et d'équipement.
- d'assurer le paiement de ces dépenses après D.G.P. de la Direction des Investissements.

<u>Article 7.-</u> Tout décaissement de la C.C.A. n'est possible que **acus** la présentation d'un O.G.P. établi par la Direction des Investissements.

<u>Article 8.-</u> Les Aides FAC - FED - PNUD continueront à être gérées par la C.C.C.E.

Article 9.- La Direction des Investissements du Plan aura à ordonnancer au cours de l'année 1978 et suivantes, les dépenses d'investissement et d'équipement sur les 3 Sections ci-après :

- SECTION Nº 1 LE TRESOR
 - SECTION Nº 2 LA CAISSE CONGOLAISE D'AMORTISSEMENT
 - SECTION Nº 3 CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE

<u>Article 10.-</u> La présente ordonnance sera publiéeau Journal Officiel de la République Populaire du Congo et exécutée comme Loi de il Etat.-

Fait à BRazzaville, le / 24 Octobre 1978

GENERAL Joachim YHOMBY-OPANGO.

BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT ET D'EQUIPEMENT LES CREDITS A ASSIGNER A LA C.C.A.

2 - SECTION C.C.A. (Enveloppe 10.901.500.000 F.CFA)

	Intitulé de l'Opération	Montant par Opé- ration	Montant par Mi- nistère
1°/-	MINI Plan	286.500.000	286.500.000
2°/ -	MINI Economie Rurale	5.125.000.000	1 5.125.000.000
3°/-	MINI Travaux Publics Aviation OWANDO	1:000.000.000)	1 1.180.000.000
4°/-	MINI Santé	300.000.000	300.000.000
5°/-	MINI Education Nationale	690.000.000	690.000.000
6°/ -	MINI Culture et Art		
	Cinéma Populaire Chapiteau	100.000.000) 30.000.000	130.000.000
	·	•	•
	<u> </u>	R.1	R.1
7°/ -	MINI Industrie et Tourisme	1.440.000.000	1.440.000.000
	MINI Industrie et Tourisme MINI Commerce Entrepôt frigorifique Maya- Maya	•	
8°/ -	MINI Commerce Entrepôt frigorifique Maya-	1.440.000.000	1.440.000.000
8°/-	MINI Commerce Entrepôt frigorifique Maya- Maya MINI Energie Viabilisation Zone industriel-	1.440.000.000	1.440.000.000 800.000.000
8°/- 9°/-	MINI Commerce Entrepôt frigorifique Maya- Maya MINI Energie Viabilisation Zone industriel- le n°2 Talangaï MINI Urbanisme	1.440.000.000	1.440.000.000 800.000.000 620.000.000
8°/- 9°/-	MINI Commerce Entrepôt frigorifique Maya- Maya MINI Energie Viabilisation Zone industriel- le n°2 Talangaï MINI Urbanisme Achèvement bâtiment Lybanais	1.440.000.000	1.440.000.000 800.000.000 620.000.000

	- 2		
400/	Ministana Education Nationals	1	
10-/-	Ministère Education Nationale		· ·
•	Etude d'architecture INSSA (prêt arabes)	1	1
	ENI Owando	1	1
	Ecole Forestière Mossendjo	1 .	Ť
	(Apport Banque Mondiale) Avec Antenne à Ouesso	1 250,000,000)	1
٠.	Divers Projets en cours	300.000.000)	550.000.000
		•	8.
11 0/-	Ministère de l'Intérieur		1
,,,,	Achat Véhicule	200.000.000	209.000.000
	Meliar Asiltenta	200.0003.000	200.000.000
		L	
	Ministère de l'Industrie	+	· 1
-	U. T. S.	300,000.000	300.000.000
		1	Į.
130/-	Ministère du Commerce		. 1 1.
13 - / -	MITHIS CELE OI COMMETCE		•
	Foire	14.741.000	14.741.000
	TOTAL	3.816.406.000	3.816.406.000
		1	the second second
		•	1 .

TABLEAU DE REPARTITION PAR GRANDES MASSES (Dépenses)

NOMENCLATURE 1	AUTORISATION DE PRO- GRAMME 1978	CREDITS DE PAIE- MENT 1978
Intervention Economique		1
Mini Economie Rurale	8.707.275.480	6.344.911.200
Mini Travaux Publica	21.11 2.000.000	2.314.000.000
Mini Industrie	9.508.000.000	1.740.000.000
Mini Emergie	6.342.500.000	1.683.960.000
Mini Télécommunication	1.043.365.831	1 300.000.000
Mini Commerce	2.326.120.000	814.741.000
Mini Plan	748.000.000	907.906.000
Total :!	49.787.261.311	14.105.518.200
Intervention Sociale !	••	<u> </u>
Mini Education Nationale !	1.029.223.000	1 1.240.000.000
Mini Santé 1	978.000.000	1 1.220.000.000
Mini Traveil	262.605.395	1 -
Mini Culture et Arts !	325.000.000	i (R1) 185.000.000
Total :!	2.594.828.395	2.645.000.000
Dépenses de Souveraineté !		t in the second
Présidence !	•	1 500,000.000
Défense Nationale	-	! 527.259.000
Mini Intérieur !	486.148.400	200.000.000
T D T A L : !	486.148.000	1.227.259.000
Autres Interventions		I
Mini Urbanisme Habitat	150.000.000	792.000.000
Mini Affaires Etrangères	300.000.000	-
TOTAL :	450.000.000	792.000.000
F. N. S. (A ventiler)	-	130.000.000
TOTAL :	***	130.800.600
TOTAL GENERAL :	53.318.238.106	18.899.777.288

BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT ET D'EQUIPEMENT

SECTION 1: Dépenses à assigner au Trésor (Enveloppe : 3.816.406.000 F CFA)

	********************	·=====================================	
	INTITULE DE L'OPERATION	MONTANT DE L'OPERATION	TOTAL PAR MINISTERE
	résidence de la République : lvers projets en cours :	500,000,000	500.000.000
, , ,	<u>inistère de la Défense</u> ! ivers Projets en cours!	527.259.000	527.259.000
	inistère de l'Economie Rurale rojets en cours	200,000,000	200.000.000
•	inistère des Travaux Publics ravaux en cours	300.000.000	300.000.000
P	<u>inistère du Plan</u> ! aiement arriérés Experts de ! assage	75.000.000)	. · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Co 1	onstruction délégations régiona-, es plans (en cours) et mmeuble Plan	150.000.000; 196.406.000;	421.406.000
<u>n:</u>	<u>inistère Postas et Télécommu</u> -	300.000.000	300.000.000
7º/- <u>M</u> :	inistère Urbanisme et Habitat rojets en cœurs (Kayes,B/ville	1 i	
-	wando	38.000.000)	88.000.000
. st	inistère Culture et Arts tade de la Révolution	50.000.000	
Ma	entre Sportif Universitaire akélékélé	5.000.000	55.000.000
	<u>inistère de la Santé</u> ivers projets en cours	360.000.000 !	360.000.000
	1		,

BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT ET D'EQUIPEMENT

LES CREDITS A ASSIGNER A LA C.C.C.E.

3 - <u>SECTION C.C.C.E.</u> (Enveloppe : 4.181.871.200 F CFA)

INTITULE DE L'OPERATION	! MONTANT PAR OPE-	! MONTANT PAR ! MINISTERE
1º/- MINI Economie Rurale	1.019.911.200	! 1.019.911.200
2º/- MINI Energie	1.063.960.000	1.063.960.000
3°/- MINI Urbanisme	! 504.000.000	1 504.800.000
4°/- MINI Travaux Publics	! ! 834.000.000	1 834.000.000
5°/- MINI Santé	560.000.000	! 560.000.000
6º/- MINI Plan Recensement Démographique et évaluation des naissance et des mortalités infantines (PNUD	1 1 1 200.000.000	! ! 260.000.000
TOTAL	! 4. 181.871.200	i 4.181.871.200
	1	<u> </u>

Z X P O S E DES MOTIFE

OBJET: Ordonnance arrêtant le Budget d'Investissement pour 1978.

Il s'agit ici d'une part de traduire l'incidence budgétaire du Programme d'Action Gouvernemental 1978-1979, et d'autre part de prévoir les crédits nécessaires à la couverture des opérations en capital déjà entreprises (triennat) et dont l'exécution doit se poursuivre en 1978.

I - Incidence Budgétaire du Programme d'Action Gouvernemental: 1978 - 1979

A - Les ressources pour 1978

- Projet d'afforestation ..

- Chantier Naval B/Ville

TOTAL:

Les ressources sont ainsi classées :

I - Transfert du Budget Ordinaire : Néant Recettes affectées taxes sur le carburant Fonds de solidarité nationale	
	1.713.500.000
- Fonds Lybien - B I R D - B A D	690.000.000 1.400.000.000
TOTAL:	8.688.000.000
III - Aides et Subventions Bilatérales	

•••/••

75.000.000

330.000.000

405,000.000

FED.

- Adduction d'es - Pont sur le Ni - Construction H - Ranch de Loube - Ranch de Louil	nissement rivière M'FQA au N'Kayi et Impfondo iari (Loudima) Hôpital N'Kayi oulou ge Bovin	1.063.960.000 504.000.000 560.000.000 253.185.500 254.814.500
	TOTAL:	3.576.871.200
- République Pop - P N U D	pulaire de Chine	•
	TOTAL:	700.000.000

TOTAL AIDES ET SUBVENTIONS : 4 681 871 200

II-Ressources pour Opérations en cours

TOTAL: 3.816.406.000

TOTAL GENERAL: 18.899.777.200

Article 3.- Les crédits de paiement disponibles sur les opérations en capital à la date du 31 Décembre 1977 sont reportés sur l'exercice 1978 par arrêté du Ministère des Finances ouvrant une dotation de même montant en sus des dotations de l'année 1978.

Il n'a pas été possible d'évaluer ici le montant des projets du programme triennal qui se poursuivent pour la bonne raison que le contrôle physique n'est pas encore effectué.

Il convient de noter pour mémoire que sur 187 projets du Programme Triennal, 152 soit 81% ont été engagés dès la première année avec de crédits dérisoires de 27.287.000.000 (qui furent ramenés ensuite à 15.000.000.000) au cours de l'année sur un montant total du triennat de 75.987.000.000.

En définitif le bilan du triennat qui sera ajusté par le contrôle physique devra être de : (75.987.000.000 - 26.321.000.000) = 49.666.000.000 francs plus actualisation.

Article 4. A titre trensitaire et juequ'à l'expiration des épéretians inscrites au Programme triennel, le Trésorier Général restera le comptable assignataire des dépenses d'opérations d'investissements.

A ce propos il lui est laissé le sain d'encaisser les bons d'équipement et la taxe unique durant l'année 1978.

Article 5.- Les dépenses d'investissement dont la couverture est asasurée par les ressources d'emprunts, les recettes effectées, le fonds de selidarité nationale sont à assigner à la C.C.A. dans le cadre du Programme d'Action Geuvernmental 1978 - 1979.

Dans ce cadre la C.C.A. est chargée de tenir la camptabilité des recettes et des dépenses de chacune des opérations en capital réalisées sur fonds d'emprunte ou fonds de concours extérieur ;

- de percevoir et de centraliser les produits de toute nature dont le recouvrement a été régulièrement autorisé au profit du budget spécial d'investissement et d'équipement.

d'assurer le paiement de ces dépenses après OGP de la Direction des Investissements.

Article 6.- Les aides FAC-FED-PNUD continueront à être gérées par la C.C.C.E.

La Direction des Investissements du Plan erdonnancera au cours de l'année 1978 et suivantes, les dépenses d'investissement et d'équipement sur les 3 Sections suivantes :

- Section nº1 : LE TRESOR
- Section nº2 : LA C.C.A.
- Section nº3 : LA C.C.C.E.

2.- Evaluation du Programme Triennal

Le Ministre du Plan enverra très prochainement des missions à l'intérieur, afin de déterminer les projets du programme à supprimer ou à poursuivre le financement.

Ce contrôle physique attendu depuis de longues dates n'a pu être effectué pour des raisons de moyens matériels.

3.- Comptables assignataires du Budget d'Investissement 78

- a)- Afin de mener à bien les opérations inscrites au programme triennal, le Trésorier Général a été mainteau comme comptable assignataire pour plusieurs raisons, impossibilité de transfert des crédits en sa possession à la C.C.A., reprise d'encaissement des bons d'équipement de l'année 1978 de la taxe unique.
- b)- les dépenses d'investissement dont la couverture est assurée par les ressources d'emprunts, les recettes affectées le fonds de solidarité nationale sont à assigner à la C.C.A. dans le cadre du programme d'action gouvernementale 1978 1979.
- c)- Enfin pour des raisons institutionnelles, les aides bilatérales et multilatérales restent gérées par les institutions financières des pays donnateurs, c'est le cas du FED, le FAC, qui ont choisi la C.C.C.E., comme comptable.-